



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

22-COMPIEGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) – Quartier des Musiciens et des Maréchaux - Synthèse de la participation du public par voie électronique

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à 20h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Patrick LEROUX, Jean-Luc MIGNARD, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Benjamin OURY, Jihade OUKADI, Nicolas LEDAY, Pierre VATIN, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIESZ, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Georges DIAB, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Cécile DAVIDOVICS, Béatrice MARTIN

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Luc MIGNARD, Sandrine de FIGUEIREDO à Pierre VATIN, Martine MIQUEL à Laurent PORTEBOIS, Claudine GREHAN à Sophie SCHWARZ, Eugénie LE QUÉRÉ à Xavier BOMBARD, Oumar BA à Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyne GUYOT à Dominique RENARD, Daniel LECA à Emmanuelle BOUR, Xavier LOUVET à Romuald SEELS, Anne-Sophie FONTAINE à Jean DESESSART, Astrid CHOISNE à Georges DIAB, Zadiyé BLANC à Bernard HELLAL, Claude PICART à Benjamin OURY

Étaient absent excusé : Alain DRICOURT

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET, Directeur Général des Services
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
Mme KUZNIAK, Directrice Générale Adjointe
M. BACHELET, Directeur Général Adjoint
M. CHARTIER – Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Madame Jihade OUKADI a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers communautaires présents : 39

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de conseillers communautaires présents ou ayant donné pouvoir : 52

AMENAGEMENT

22-COMPIEGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) – Quartier des Musiciens et des Maréchaux - Synthèse de la participation du public par voie électronique

Par délibération n° 33 du 12 mars 2020, le Conseil d'Agglomération a décidé d'organiser les études en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté sur le secteur des Musiciens et Maréchaux à Compiègne.

Par la même délibération, le Conseil d'Agglomération décidait d'engager une procédure de concertation publique préalable.

Les conclusions du bilan de cette concertation publique préalable ont été approuvées par délibération n° 18 du Conseil d'Agglomération du 6 juillet 2023.

Le dossier d'étude d'impact a été déposé le 27 septembre 2022 à la Mission Régionale d'autorité Environnementale Hauts-de-France pour solliciter l'avis de l'autorité environnementale. L'avis de cette autorité a été délivré le 25 novembre 2022.

Le dossier de l'évaluation environnementale a été mis à disposition du public du 2 octobre au 2 novembre 2023 sur le site internet de la collectivité, et a fait l'objet de la procédure de participation du public par voie électronique prévue par l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Les observations et propositions recueillies au cours de la procédure de participation électronique du public doivent faire l'objet d'une synthèse.

Au cours de cette procédure, il n'a été recueilli aucune observation ni proposition du public. Aucun courriel à l'adresse dédiée ni courrier postal n'a été reçu. Ainsi, aucun autre document de synthèse n'est prévu en dehors de cette délibération, la collectivité n'ayant pas de réponse à apporter au public.

Ainsi, cette procédure de participation du public par voie électronique n'impose pas de modification du dossier de création de ZAC.

En conséquence, conformément aux dispositions susvisées, il est proposé de tirer la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. OURY,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Équipements, Urbanisme du 20 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 5 décembre 2023,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la synthèse énoncée ci-dessus,

PRÉCISE que la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique sera consultable pendant 3 mois à partir de la décision relative à la création de la ZAC.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise